

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Première réunion locale : Quels modes et capacités de traitement ?

Ivry sur Seine, Salle Robespierre, le 5 novembre 2009

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité
- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable

REPRESENTANTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII
- Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE D'ETUDES ET DE DECISIONS QUI A ABOUTI AU PROJET, SON DIMENSIONNEMENT ET LES ALTERNATIVES ETUDIEES

QUELLES SONT LES DECISIONS QUI ONT CONDUIT AU PROJET ACTUEL ? SUR QUELLES ETUDES ONT-ELLES ETE FONDEES ? QUELLES ALTERNATIVES ONT ETE ETUDIEES ? COMMENT LE SYCTOM A-T-IL DEFINI LES CAPACITES DE L'INSTALLATION ?

- Dominique LABROUCHE, Sycotom
- Pascale MICHEL, BRGM

Avis des associations du groupe de travail

- Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre

DEUXIEME PARTIE : INTERET COMPARE DES OPTIONS MISES EN EVIDENCE DANS LES ETUDES DE DEFINITION

QUELS SONT LES DIFFERENTES TECHNOLOGIES ET EQUIPEMENTS PROPOSES DANS LE CADRE DES TROIS ETUDES DE DEFINITION ? QUELLES SONT LES PERFORMANCES COMPAREES DE CHAQUE OPTION ?

- Didier FOURNET, Sycotom

Avis des associations du comité de pilotage

- Anne CONNAN, Association Passerelles
- Francis VERILLON, Association TAM-TAM

Ouverture de la réunion à 20 h 05

Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public, avant de donner le déroulement de cette soirée, indique au public que le journal numéro deux du débat mentionne les premiers enseignements de ce débat. De plus, trois cahiers d'acteurs ont été rédigés, celui des Amis de la Terre, celui du Syndicat du Personnel de la Production et de Transport d'Energie de la Région Parisienne et celui du Groupe Local d'Ivry-sur-Seine les Verts.

Premiers enseignements :

Faut-il reconstruire le centre d'Ivry – Paris-XIII ?

- Un consensus des collectivités concernées sur l'opportunité du projet, sa reconstruction sur le site et la stratégie du Sycotom ;
- Un projet qui apparaît comme bouclé pour certains acteurs ;
- Des interrogations du public et des associations :
 - sur le volume de déchets à traiter et les mesures pour le réduire,
 - sur la localisation et le dimensionnement du futur centre,
 - sur les effets du projet sur la santé,
 - sur les moyens de garantir la qualité du compost et du biogaz,
 - sur les modalités d'un débat démocratique.
- Des demandes prises en compte
 - visites d'installations récentes,
 - groupe de travail sur les prévisions du gisement, plus audit du Cabinet Horizons.

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

- Un souhait unanime des acteurs : donner à la prévention le rang prioritaire que lui donnent désormais l'Europe et le Grenelle ;
- Des interrogations sur la répartition des compétences (prévention, collecte, traitement) et son impact sur l'efficacité des politiques conduites ;
- Une forte attente d'un réel engagement des collectivités pour davantage de prévention (politiques plus ambitieuses, mesure de suivi des résultats, moyens financiers plus importants).

Valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

- L'incinération avec valorisation énergétique des déchets divise ;
- La controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique n'est pas close.

La méthanisation avec valorisation biologique est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

- L'intérêt pour ce mode de traitement apparaît comme manifeste ;
- Le tri mécanique des déchets ménagers (TMB) fait en revanche débat ;

- Les acteurs associatifs craignent que ce procédé :
 - décourage les collectes sélectives des biodéchets,
 - empêche le développement du compostage individuel,
 - génère un compost pas toujours aux normes et sans réel débouché, qui risque de finir en décharge.
- Les exploitants valorisent ce procédé qui permet de :
 - capter d'importants volumes de déchets organiques sans modifier le dispositif de collecte,
 - produire un biogaz aux multiples perspectives de valorisation,
 - élaborer un composte normé de façon constante,
 - obtenir de nouvelles fractions valorisables.

Les nuisances de ce mode de traitement provoquent des craintes mais aussi des réponses précises (prévention des nuisances olfactives, risque d'explosion du biogaz, fiabilité technique maîtrise des coûts).

Cette présentation des enseignements tirés par la commission n'appelant aucune remarque du public, Philippe MARZOLF se félicite de l'écoute que la commission a apportée au débat.

PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE D'ETUDES ET DE DECISIONS QUI A ABOUTI AU PROJET, SON DIMENSIONNEMENT ET LES ALTERNATIVES ETUDIEES

QUELLES SONT LES DECISIONS QUI ONT CONDUIT AU PROJET ACTUEL ? SUR QUELLES ETUDES ONT-ELLES ETE FONDEES ? QUELLES ALTERNATIVES ONT ETE ETUDIEES ? COMMENT LE SYCTOM A-T-IL DEFINI LES CAPACITES DE L'INSTALLATION ?

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotom expose la démarche et les grandes décisions qui ont été prises par le comité syndical du Sycotom ces dernières années pour arriver à ce projet soumis à ce débat public, notamment du fait de la nette évolution des politiques, en particulier du Sycotom comme pour évoluer du « tout incinération » vers la contribution d'une politique de réduction des déchets à la source et pour aller vers une diversification des modes de traitement.

Cette réorientation de la politique du Sycotom a été mise en œuvre au début des années 2000, elle s'est articulée autour de trois grands axes : la prévention notamment par l'adoption d'un plan de prévention en 2004 avec des objectifs de réduction des quantités de déchets à traiter par incinération et par enfouissement et une meilleure valorisation de ces déchets. En 2008, on pouvait constater une réduction de 5 % des quantités de tonnages à traiter. Cette politique de prévention consiste aussi à réduire l'empreinte écologique du traitement des déchets. Elle met en œuvre le principe de proximité, à savoir traiter au plus près du lieu de production des déchets ménagers produits sur le territoire du Sycotom.

Objectif des études de faisabilité du projet :

- Réduction des capacités de traitement (20 %), soit 600 000 t (490 000 t d'ordures ménagères résiduelles du bassin versant et 110 000 t de déchets ménagers non recyclés en provenance des deux unités de tri méthanisation de Seine-Saint-Denis) par rapport à 770 000 t actuellement. Capacité en conformité avec les objectifs du PREDMA et de la démarche du Grenelle de l'environnement consistant à

hiérarchiser les modes de gestion des déchets ménagers ;

- Poursuivre la diversification des modes de traitement : traitement et de valorisation de la part fermentescible des déchets, nette diminution de la part de l'incinération (-50 %), tout en accueillant 110 000 t de fraction combustible résiduelle en provenance des unités de tri de méthanisation de Seine-Saint-Denis ;
- Développement important du recyclage, des collectes sélectives avec le quasi doublement des capacités du centre de tri actuel des collectes sélectives de 37 500 t à 60 000 t ;
- Valoriser le potentiel énergétique des déchets après le tri à la source par habitant, après aussi un tri mécanique pour aboutir à une production de biogaz, de vapeur, d'électricité grâce à la méthanisation et l'incinération.

Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine, demande une nouvelle fois à combien d'ordures ménagères correspondent ces 110 000 t afin de pouvoir les additionner aux 490 000 t d'ordures ménagères brutes et ainsi pouvoir les comparer aux 770 000 t traitées ?

Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Sycotom précise que ces 110 000 t de fraction combustible résiduelle résultent d'un pré-traitement des ordures ménagères sur les deux projets qui interviendront en Seine-Saint-Denis, d'une part 315 000 t d'ordures ménagères dans le centre de Romainville – Bobigny, qui vont produire environ 80 000 t de fraction combustible résiduelle. D'autre part, le projet Blanc-Mesnil – Aulnay, traitera 85 000 t d'ordures ménagères résiduelles qui provoqueront 30 000 t de fraction combustible résiduelle. En Seine-Saint-Denis, les deux projets auront une capacité de traitement de 400 000 t. Par contre, on ne peut pas ajouter les 490 000 t d'ordures ménagères à la fraction combustible résiduelle.

Chantal DUCHENE souhaite que la fraction combustible résiduelle soit la plus basse possible et s'étonne que ce qui est possible en Seine-Saint-Denis ne le soit pas à Ivry.

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, au Sycotom, confirme que ce que l'on ne mettra pas dans la fraction combustible ira au refus et que le ratio de refus, et donc de mise en décharge, sur la Seine-Saint-Denis est plus important. Les propositions sont faites pour arriver à une FCR optimisée, pour minimiser la mise en décharge.

Pascale MICHEL, BRGM, répond à la question : quel mode de traitement pour le centre d'Ivry – Paris-XIII ? les alternatives étudiées. L'objectif de cette étude était de comparer différents scénarios de gestion des déchets du bassin versant d'Ivry – Paris XIII à l'horizon 2020.

10 scénarios, définis avec le Sycotom, ont été étudiés :

- trois options de traitement : scénario N°1 incinération, scénario N°2 tri valorisation organique et incinération, scénario N°3 tri valorisation organique et stockage,
- trois options de localisation : option N°1 maintient à Ivry – Paris-XIII, option N°2 localisation à Ivry +12 km, option N°3 localisation à Ivry +75 km,
- une option de traitement supplémentaire (stockage).

En conclusions :

constats : pas de scénario présentant les résultats les meilleurs sur l'ensemble des indicateurs évalués (performances et impacts) : le choix du scénario le plus pertinent est une « affaire de compromis ».

conclusions : le scénario traitement des ordures ménagères par tri valorisation organique et incinération de la FCR à Ivry (scénario N°2) apparaît comme un bon compromis (meilleur équilibre) entre une minimisation des impacts et une maximisation des performances du système de traitement des déchets.

Nathalie CADIOU, Ivry-sur-Seine, demande si les impacts sanitaires des scénarios de localisation sont pris en compte, soulignant les questions de densité de population, éventuellement de pauvreté des populations concernées soumises à des nuisances éventuelles. La santé de la population fait aussi partie du développement durable.

Pascale MICHEL répond que l'impact des risques sanitaires n'entraîne pas dans le cadre de cette étude. Une telle étude devrait être faite par un autre organisme, puisque cela n'entre pas dans le champ de compétence du BRGM.

Didier FOURNET précise que les études de risque sanitaire de l'usine actuelle figurent sur le site de la CPDP. Elles montrent notamment des résultats en dessous des seuils de risques reconnus par l'OMS. Il précise que des études de risques sanitaires seront effectivement bien menées dans le cadre d'une étude d'impact du projet qui sera réalisée.

Alain PERICAUD, Paris 13, estime que la présentation exprime des pourcentages de comparaison et non des pourcentages d'impact sur la population, et qu'il serait intéressant d'avoir des normes, des seuils et l'impact de ces différents éléments.

Pascale MICHEL précise que le rapport mentionne tous les chiffres et que celui-ci est consultable, l'objectif de l'étude consistait seulement à comparer différents scénarios afin que chacun puisse se faire son opinion.

Didier FOURNET ajoute que les normes de rejet sont apposées par les directives européennes et le droit français. Un arrêté très précis sur l'incinération des déchets fixe des seuils de rejet. Le dossier du maître d'ouvrage indique un tableau des valeurs de rejet.

Frédéric DECOT, Ivry-sur-Seine estime également que cette présentation peut être trompeuse. N'est-il pas possible d'établir un pourcentage par rapport à ces normes ?

Pascale MICHEL confirme que les valeurs absolues existent dans le rapport et qu'elles ont été exprimées en pourcentage pour que ce soit plus comparable et moins austère en présentation.

Pierre LEGRIS, Paris 13 demande quelles normes d'émissions ont été prises pour la méthanisation.

Pascale MICHEL indique qu'une circulaire de 2003 définit les normes de rejet pour les installations de combustion du biogaz.

Chantal DUCHENE s'interroge : s'agit-il de produire de l'énergie ou de traiter les déchets ? Par ailleurs, elle n'a pas très bien compris comment on additionne la production nette d'énergie avec le taux de recyclage global pour obtenir le taux de valorisation globale, cette méthode de calcul détermine l'importance de la surface verte.

Pascale MICHEL précise que le taux de valorisation globale est calculé selon une méthode de l'ADEME, qui prend en compte le recyclage matière organique et la valorisation sous forme d'énergie. Le rapport entre les tonnages qui sont valorisés par rapport au tonnage total détermine le taux de valorisation.

Hélène BOURGES (CNIID) pense qu'un scénario a été oublié consistant à effectuer une collecte sélective des déchets avant d'envoyer la fraction résiduelle en tri mécano biologique suivi de méthanisation, ce qui aurait permis d'une part de maximiser le taux de valorisation matière et de conserver le taux de valorisation énergétique, donc d'avoir une performance environnementale maximum supérieure aux trois scénarios présentés.

François DAGNAUD spécifie que le choix du Sycotom consiste à avancer résolument sur la valorisation organique des déchets biologiques. Sur l'agglomération parisienne, il n'existe pas encore de collectes séparatives des biodéchets. Le projet du Sycotom pourra évoluer, notamment en modulant et adaptant la part du TMB, en fonction de ces éléments.

Avis des associations du groupe de travail

Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre, présente l'avis des associations qui ont participé au groupe de travail sur le calcul du gisement des déchets d'ici 2023 et 2043 :

- Découverte d'un raisonnement étonnant qui a abouti à ce projet coûteux et assez irresponsable par rapport aux engagements publics ;
- Mode de calcul des prévisions très variables (prévisions démographiques de +124 000 habitants du Sycotom par rapport à celles de l'INSEE) ;
- Prévisions de réduction des déchets et d'augmentation des collectes sélectives en vue du recyclage : le Sycotom trouve que les objectifs publics sont trop optimistes et les revoit à la baisse ;
- le Sycotom fait l'hypothèse que les acteurs publics ne font plus rien faire pour améliorer le taux de collecte sélective, alors qu'il est prévu de l'améliorer pour respecter les engagements européens, nationaux et régionaux ;
- Bassin versant à géométrie variable : des déchets hors bassin vont également être incinérés à Ivry ;
- Trois demandes formulées auprès de la CNDP : un audit externe sur les modes de calcul du gisement des déchets, le chiffrage du coût et de l'impact d'une politique volontariste de prévention des collectes sélectives et du recyclage, une présentation d'expérience probante de prévention et de traitement des déchets en milieu urbain permettant d'envisager l'arrêt de l'incinération. Seule la demande d'audit a été acceptée ;
- Rappel des priorités de la politique de gestion des déchets : réduire, réutiliser les déchets ;
- Sur priorisation de valorisation énergétique, incinération et méthanisation ;

- Risques de doublement des quantités enfouies, suite au très probable refus du compost qui ne serait pas aux normes, sans parler du probable durcissement des conditions d'utilisation des mâchefers comme remblai routier, qui pourrait conduire à les enfouir.

Souhait des associations :

- Que le Sycotom parte des engagements publics sur la prévention et le tri, et mette tout en œuvre pour les respecter ;
- Que le Sycotom ne s'éloigne pas de sa mission de traitement des déchets ménagers en s'inventant une émission de production d'énergie pour le chauffage urbain ;
- Que le Sycotom recherche également la solution la moins coûteuse et la plus cohérente avec les enjeux environnementaux et sociaux.

Demande des associations au Sycotom :

- de reprendre les hypothèses de départ des prévisions en les calant sur les objectifs publics de prévention et de recyclage ;
- d'analyser des alternatives au projet qui ne soient ni absurdes, comme la délocalisation, mis hors la loi comme le « tout incinération » ou le « tout stockage ».

François DAGNAUD reprend quelques points soulevés par l'intervention précédente :

- Le projet porté par le Sycotom est en réduction de capacité de traitement par rapport aux capacités actuelles de 20 % ;
- Intégration dans ce projet des projets d'aménagement qui figurent au SDRIF, avec une perspective de densification du cœur de l'agglomération qui est l'une des conditions de la ville durable ;
- Respect des objectifs en matière de réduction des déchets, le projet du Sycotom est parfaitement cohérent et conforme avec les objectifs arrêtés par le PREDMA ;
- Choix politique assumé par le Sycotom, en tant que syndicat d'agglomération, d'avoir des équipements fonctionnant dans une logique de réseau et de solidarité territoriale ;
- Le Sycotom est le meilleur élève de la classe française, recourant à l'enfouissement de 14 % des déchets contre 40 % au niveau national ;
- Rappel du discours tenu par des associations venant de Claye-Souilly et de communes de la grande couronne parisienne venues dire lors de la réunion inaugurale, qu'elles n'acceptaient plus de recevoir en décharge les déchets produits sur le cœur de l'agglomération parisienne ;
- Même si le zéro déchets est un objectif parfaitement intéressant pour définir une politique publique ce n'est pas un objectif crédible dans les 20 à 30 ans à venir ;
- Mise en place dès 2004, avant que le Grenelle de l'environnement le rende obligatoire, d'un plan de prévention des déchets, qui arrive bientôt à échéance et dont la réflexion avec de nouveaux objectifs sur les années à venir va s'engager.

Proposition de Sycotom : que les associations, qui le souhaitent, participent à un comité de pilotage du plan de prévention des déchets, en collaboration avec les acteurs, les communes, les professionnels, la région.

Laurence LEJEUNE ajoute que le modèle Omphale a été utilisé sur les prévisions démographiques, et qu'il faut ajouter aux éléments de population l'évolution de l'urbanisme. Les objectifs du PREDMA de réduction des déchets ménagers et assimilés figurant dans le plan régional sont de -50 kilos par an et par habitant. Idem pour l'évolution de la collecte sélective (16,2 kilos par an et par habitant), ce qui conduit le Sycotom a proposé un vaste projet d'investissement pour les futurs centres de tri.

Catherine BOUX, Conseil Régional Ile-de-France, revient sur le PREDMA, plan régional, qu'il est parfois difficile d'appliquer aux spécificités du bassin versant du Sycotom. Comment a été identifiée la diminution de 50 kilos par habitant à horizon 2019 ? En identifiant des gisements d'évitement, dont les déchets végétaux.

Claude BASCOMPTE, les Amis de la Terre, souligne que c'est bien de faire un plan de prévention, mais encore faut-il le mettre en œuvre.

Jorge ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre, attire l'attention de l'assemblée sur l'avenir des énergies fossiles en 2043, le comportement écologique et de consommation de chacun aura été modifié d'ici là.

Pascal BARDOU, Ivry I, membre du Syndicat du Personnel de la Production et Transport d'Energie de la Région Parisienne interpelle les associations qui ont participé au groupe de travail : quelles propositions alternatives font-elles aujourd'hui à l'incinération pour traiter l'ensemble des déchets produits annuellement par les habitants concernés sur le territoire du bassin du gisement d'ordures ménagères ? Dans toute cette masse de déchets, il faut aussi tenir compte des déchets industriels banals et des déchets agricoles.

DEUXIEME PARTIE : INTERET COMPARE DES OPTIONS MISES EN EVIDENCE DANS LES ETUDES DE DEFINITION

QUELS SONT LES DIFFERENTES TECHNOLOGIES ET EQUIPEMENTS PROPOSES DANS LE CADRE DES TROIS ETUDES DE DEFINITION ? QUELLES SONT LES PERFORMANCES COMPAREES DE CHAQUE OPTION ?

Didier FOURNET présente les résultats des études de faisabilité.

Objectif de ces études :

- Opérer un tournant dans la conception du traitement des ordures ménagères dans le but d'intégrer des avancées technologiques, notamment dans le tri des déchets, de sélectionner et traiter par nature ces déchets ;
- Reconsidérer la place d'un tel centre de traitement de déchets au cœur de la ville dans un secteur en pleine évolution.

Trois équipes ont été retenues, l'équipe Bonnard et Gardel, l'équipe Girus et l'équipe Bérin pour procéder à ces études avec un cahier des charges bien défini.

Enseignements dans ces trois études de faisabilité :

- Le projet, avec tous les aspects, les contraintes, les hypothèses pris en compte et intégrés dans ce projet, est faisable au vu des résultats de ces trois études ;
- Ces études ont montré que l'on pouvait concilier à la fois ce recyclage poussé organique et matière, la diminution des quantités incinérées assez importante mais aussi la satisfaction des besoins locaux en chaleur ;
- Le compostage sur place était possible, mais il induisait la construction de volumes supplémentaires. Toutes les équipes ne l'ont pas proposée. Cela génère des volumes importants à créer ;
- La continuité de service peut être assurée moyennant un chantier qu'il faut faire en deux grandes étapes, d'abord construire prioritairement la partie incinération dans un premier temps pour un peu plus tard arriver au tri et à la méthanisation en 2023.

Jane NOPPE, Ivry demande des chiffres en mégawatts-heure sur le biogaz et la valorisation énergétique actuelle pour permettre une comparaison.

Didier FOURNET indique que dans le dossier du maître d'ouvrage des chiffres en tonnes de vapeur ont été mentionnés, les 100 000 équivalents logements indiqués correspondent à la production énergétique actuelle de l'usine.

Michel LOPEZ voudrait connaître la durée du contrat qui lie la CPCU au Sycotm. Les éléments du dossier montrent que tout est fait pour produire la vapeur nécessaire pour fournir la CPCU. Il existe d'autres moyens d'assurer le confort climatique des logements et bureaux que de consommer des énergies fossiles ou incinérer des déchets.

Laurence LEJEUNE répond que le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Claude BASCOMPTE s'étonne de ne pas avoir vu d'analyse économique du projet.

Philippe MARZOLF indique que ce thème sera traité lors d'une prochaine réunion locale. Néanmoins, Didier FOURNET précise que le coût estimatif est compris entre 737 et 787 millions d'euros hors taxes.

Michel LOPEZ souhaite une clarification : quelle est la variable d'ajustement du Sycotm et que sacrifiez-vous quand vous devez brûler et faire de la chaleur ?

Didier FOURNET précise qu'une équipe a proposé de faire un tri saisonnier, à savoir de pousser le tri des matières que sont les plastiques encore présents dans les ordures ménagères résiduelles, et notamment les cartons en été. Effectivement, en été, le besoin en vapeur est moindre.

Annelaure WITTMANN semble comprendre qu'en été on pourrait davantage recycler nos déchets car on n'a pas besoin de produire de chauffage. Pourquoi produire de la vapeur pour le chauffage même en été ?

Didier FOURNET répond qu'en été la vapeur est turbinée et transformée en électricité.

Chantal DUCHENE pose une question de compréhension sur la saisonnalité : que fait-on du tri supplémentaire ?

Didier FOURNET répond que certaines équipes en font une valorisation, donc un recyclage vers des repreneurs. Une autre équipe stocke ces plastiques pour les incinérer en hiver.

Thomas BELOTTI, Bérin, précise qu'il s'agit de résidus de plastiques en mélange à d'autres produits, mis de côté l'été de façon être brûlés prioritairement l'hiver afin de fournir davantage de vapeur à des fins de chauffage.

Avis des associations du comité de pilotage

Anne CONNAN, intervient en tant que Présidente de l'association Passerelles, association d'habitants du quartier d'Ivry Port nord, qui vivent directement en dessous des cheminées de la TIRU et aussi au nom de la CLCV (association de consommateurs et du cadre de vie) qu'elle a représentée au comité de pilotage.

Principales caractéristiques :

Faire dépendre le chauffage urbain de l'incinération a pour conséquence de :

- Justifier et pérenniser l'incinération, qui ne sera jamais une manière propre de traiter les déchets et qui est très fortement émettrice de gaz à effet de serre ;
- Nuire aux avancées technologiques et écologiques en matière de chauffage des habitations et de leur isolation ;
- Nuire au tri et au recyclage, puisque les déchets recyclables (papier, carton, plastique) sont aussi ceux qui ont un fort pouvoir calorifique et intéressent l'incinération.

Mme CONNAN met en exergue qu'en tant qu'association locale du cadre de vie et de l'environnement, il était difficile de donner un avis technique sur les solutions industrielles proposées par les bureaux d'études. Aucun cahier des charges alternatif n'a été envisagé par le Sycotm, et celui soumis aux trois bureaux d'études n'a jamais fait l'objet d'aucune information ou concertation en amont au comité de pilotage.

Elle remercie la CPDP pour la qualité des intervenants et des débats permettant ainsi d'avoir plus d'éléments pour juger du bien-fondé du projet. Le débat public ainsi permet de comprendre l'importance de la prévention, c'est-à-dire la réduction des déchets en amont de la collecte et de visiter différentes usines de traitement des ordures ménagères. Les différentes expériences relatées ont permis d'avoir des exemples en France où des politiques municipales dynamiques ont d'ores et déjà permis de diviser par deux et parfois par quatre le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

L'élargissement géographique de la zone de collecte à la Seine-Saint-Denis traitée par incinération dans la future usine d'Ivry est contestable. Il va à l'encontre du principe de proximité, sur lequel se fondent le Grenelle de l'environnement et la directive cadre européenne pour la collecte et le traitement des déchets. Il ne serait pas concevable que les habitants d'Ivry supportent non seulement les déchets du Val-de-Marne et la moitié de Paris, mais aussi ceux de Seine-Saint-Denis.

Une étude alternative

- Nous considérons aujourd'hui que le maître d'ouvrage doit faire une étude alternative pour déterminer le tonnage optimum de la future usine, en fonction d'objectifs de réduction des déchets venant du bassin versant d'Ivry, et ceci avant toute poursuite du projet ;
- Cette étude devra se fixer des objectifs de réduction très ambitieux, y compris le compostage et la collecte séparée des biodéchets, et être en accord avec les objectifs des politiques publiques ;
- Elle devra analyser les niveaux d'investissements respectifs, les répercussions sur le tonnage à traiter et les coûts à supporter par les collectivités et le contribuable dans les deux hypothèses suivantes :
 - d'un côté, une politique volontariste et persistante de prévention, tri et recyclage, qui emploierait tous les moyens connus à ce jour pour arriver en 10 ou 15 ans à une réduction très importante des déchets sur le bassin versant d'Ivry,
 - de l'autre côté, les coûts de la construction et de l'entretien d'une gigantesque usine, une méga usine, en plein cœur d'un nouveau quartier, combinant les nuisances de l'incinération et de la méthanisation.
- Tant que cette étude n'aura pas été faite, aucune étude de faisabilité ne saurait être valide ;
- L'heure est à la réduction des déchets et au recyclage pour préserver les ressources et lutter contre le réchauffement climatique. Le Sycotom se doit d'investir dans ce défi et mobiliser les communes adhérentes en leur proposant des objectifs, des idées et des solutions ;
- Cette diminution de nos déchets nous permettra de nous passer de l'incinération, ou au moins de réduire considérablement le tonnage et d'en programmer la fin.

Francis VERILLON, Association TAM-TAM estime que le projet d'Ivry n'est pas une rénovation comme à Isseane, mais une transformation.

Il donne ensuite les boussoles développant trois principes :

- Responsabilité : la meilleure façon de traiter un déchet est de ne pas le produire. Donc, les déchets ne doivent être considérés comme des énergies renouvelables ;
- Proximité : traiter localement ses déchets ;
- Précaution : ne pas avancer hâtivement une filière non éprouvée.

Capacités du projet : Limiter strictement le projet au bassin versant d'Ivry – Paris-XIII et privilégier des installations modulables.

Concernant la méthanisation, au stade actuel du débat public, TAM-TAM estime, comme le porte-parole de l'ADEME, que nous ne disposons pas de retour d'expérience suffisant sur ce procédé en milieu urbain. L'évaluation technique ou économique des installations françaises de méthanisation ne sera disponible qu'en fin 2010. Il est donc prématuré d'envisager la chaîne de fermentation (TMB + méthanisation + compostage) à Ivry – Paris-XIII avant d'avoir un bilan global sur la filière.

Position actuelle de TAM-TAM :

- Affectation des crédits prévus pour la méthanisation à des expérimentations de prévention et de tri menées avec les habitants de notre bassin versant ;
- En l'absence de solution satisfaisante : incinération « par défaut » et limitée en volume et dans le temps ;
- Report du TMB en attendant une évaluation des technologies de fermentation en milieu urbain.

François DAGNAUD salue la cohérence et la continuité des interventions et de la réflexion de l'association Passerelles. Il semble un peu déçu que le débat n'avance pas et se lasse d'entendre toujours les mêmes argumentaires des associations. Le fait de contester le cahier des charges indique donc une contestation de l'économie générale du projet et de la mission du Sycotom. Il a le sentiment que l'on s'adresse aux élus du Sycotom comme s'ils étaient responsables des politiques nationales en matière de réduction des déchets, responsabilité qu'ils ne peuvent assumer.

Anne-Laure BEDU, membre de la Commission particulière du débat public, soulève un hiatus entre des institutions qui sont porteuses de la question de la collecte et des institutions qui sont porteuses de la question du traitement. La double casquette des élus devrait permettre une réflexion pour construire une meilleure gestion des déchets à l'avenir.

François DAGNAUD pense qu'il serait peut-être intéressant par exemple que des syndicats primaires départementaux, comme ceux qui existent aujourd'hui en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine puissent élaborer, au moins dans un premier temps, des schémas directeurs de collecte afin d'harmoniser, de mettre en cohérence les collectes à la charge des communes ou des intercommunalités.

Philippe MARZOLF souligne la double casquette des élus et membres au Sycotom, il faudrait peut-être une agence régionale pour coordonner la collecte faite par les maires et le traitement fait par le Sycotom.

François DAGNAUD préconise une harmonisation des règles de tri, de mise en cohérence des codes visuels pour les collectes sélectives et le tri.

Michel LOPEZ persiste, le Sycotom est administré par des élus, qui ont une responsabilité dans les communes, et c'est dans ces communes que se mettent en œuvre ces plans de prévention, les responsabilités se rejoignent donc là.

Frédérique DECOT craint que l'incinération devienne plus un objectif qu'un moyen d'élimination des déchets, car il faudra produire de l'énergie pour pouvoir alimenter en chaleur les différents logements. Cela ne risque-t-il pas de poser un problème à un moment donné.

François DAGNAUD entend cette remarque, l'idée étant d'utiliser l'énergie produite de façon utile à la collectivité. Il profite de l'occasion pour souligner la difficulté de développer et systématiser les politiques individuelles de tri et de recyclage.

Frédéric BOST, Ivry, estime qu'il n'y a pas de prévention faite auprès des enfants. Par ailleurs, étant donné qu'on va investir beaucoup d'argent dans cet équipement du Sycotom, pour plus de 50 ans, soit environ d'un milliard toutes taxes comprises, ne serait-il pas judicieux de prévoir une place plus importante à la prévention et au tri des déchets avant de prendre une décision finale ?

François DAGNAUD indique qu'il existe un outil pédagogique, à savoir les ambassadeurs du tri. Il a proposé à Mme JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'écologie, d'élargir le champ de compétence de ces ambassadeurs du tri à l'ensemble des questions de déchets (prévention, réduction). Le Sycotom contribue au financement, et des organismes comme Eco-Emballages, de ces ambassadeurs du tri dont il espère bien que l'appellation soit ambassadeurs du tri et des déchets.

Patrick BERTON, Association TAM-TAM souhaiterait vraiment entendre que tout soit mis en œuvre pour faire du tri et de la sélection de ces déchets, et que cela devienne un automatisme.

François DAGNAUD confirme que le plan de prévention parisien est de grande qualité. Il cite pour mémoire deux initiatives extrêmement ambitieuses : la première opération « moins de déchets sur le XI^{ème} arrondissement » et sur la ZAC Paris Rive Gauche un projet est en train de mûrir en partenariat avec des universités pour réfléchir à l'utilisation de tous les moyens à disposition pour plus de prévention et toujours moins de déchets.

Philippe MARZOLF conclut les travaux de la soirée, en précisant que la prochaine réunion aura lieu jeudi prochain à Charenton-le-Pont, et remercie l'assemblée de sa participation.

(Fin de la réunion à 23 h 35).